

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 10 FEVRIER 2020 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - P. HEIDELBERGER - C. CAMPO– (Adjoints) - N.BLOUQUY - E. HEDRICH - B. BOULAGNON - R.MERLEAU - R. PERRET – D. ROTH

ABSENTS EXCUSES : C. LATHOUD - JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - D. DEVIS COURT (procuration à B.BOULAGNON) - A. LECLERE (procuration à C.CAMPO)

ABSENTS : P. CURCIO - JM. JOANNES - G. SCHWINTE - S. FILOCHE

1 - Nomination du secrétaire de séance

B.BOULAGNON est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 – Finances communales : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020

Le maire explique au conseil qu'en application de l'article L.1612-1 du CGCT, il peut régler des factures ou dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, si le conseil municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit d'une autorisation de dépenses puisque l'inscription budgétaire n'interviendra qu'au moment du vote du BP 2020.

Délibération : vote Oui à l'unanimité pour accepter la proposition du maire et l'autoriser à engager les sommes relatives à des dépenses d'investissement, notamment concernant l'acquisition de biens immobiliers ou la réalisation de travaux urgents, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

4 – Détermination du prix d'acquisition des parcelles de terrains route de Collex-Bossy pour réalisation de la voie verte.

Le maire rappelle au conseil l'opération concernant la création de la voie verte, route de Collex-Bossy, ainsi que la nécessité d'acquérir des morceaux de terrains privés pour la réalisation de ce projet.

Les accords des différents propriétaires concernés (sauf 3 qui seront signés prochainement) sont revenus en mairie, les actes administratifs de cessions seront rédigés par Marcelleon comme prévu.

Il convient au préalable de déterminer le prix d'acquisition, sachant que la fourchette se situe entre 1.10 € et 2 € le m² pour du terrain agricole non constructible.

P.HEIDELBERGER informe que l'un des propriétaires aurait souhaité que la commune décline en zone 2AU une des grandes parcelles lui appartenant. Il a été répondu à ce propriétaire que Pays de Gex Agglo, a supprimé toutes les zones 2AU existantes sur l'ensemble de son territoire et que cette demande ne pouvait par conséquent être honorée. Le maire précise qu'au total, ce sont pas moins de 130 ha constructibles à long ou moyen terme, qui ont été transformés en zones non constructibles sur l'ensemble de la communauté de communes.

Délibération : vote à l'unanimité pour le prix de 2€ le m²

5 – Personnel communal : cadeau aux agents

Suite aux différents échanges à l'issue de la dernière commission personnel de décembre, il a été proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

A) Enveloppe budgétaire par service pour organiser une activité, sortie, repas, etc...

Un montant de 500 € a été proposé pour chaque service pour un total de 5 X 500 € = 2500 €. Sachant que le nombre d'agents n'est pas identique au sein de chaque service, donc moins équitable, Le maire propose plutôt d'allouer un montant de 50 € par agent, à savoir :

- Service technique (4) : Chef de service – Manu – J.Claude – Franck
- Service administratif (7) : Dominique – Mariana – Nathalie – Marion – M.Eve – Laurence – Chef de service
- Service animation (7) : chef de service – Séverine – Xavier – Adrien – Valérie C – Tan – Valérie Duramé
- Service entretien et cantine (6) : chef de service - Nathalie – Maria – Karine – Patricia – Michel
- Service Atsem (5) : chef de service – Nadine – Marlène – Murielle – Victoria

pour information : 29 agents X 50 € = 1450 € d'enveloppe globale

Délibération : vote oui à l'unanimité

B) Bons cadeaux pour les agents

La somme de 170 € par agent, pour un temps complet, a été retenue. Le maire propose qu'une part fixe de 70 € soit attribuée à tous les agents, quel que soit leur temps de travail, et la part variable de 100 € serait calculée en fonction du temps hebdomadaire. (La part fixe permettrait aux agents permanents, effectuant très peu d'heures, d'avoir un bon cadeau correct. Par exemple, pour Mme Duramé, si on calcule le bon d'après ses heures de présences, elle ne percevrait que 18 €, ce qui est dérisoire). Il propose également les critères d'attribution suivants :

- Attribution aux agents titulaires, stagiaires, contractuels ayant un contrat de plus de 6 mois, aux agents en congé maladie, accident de travail, congé maternité et paternité.
- Attribution aux agents contractuels en poste au moment du versement.
- Etrences du 1^{er} janvier de chaque année.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour le montant par agent et sur les critères d'attribution

6 – Prévisions des travaux à inscrire au budget

Le maire projette en séance, le tableau des travaux à inscrire au BP 2020, dont les principales réalisations seront :

- Les volets roulants et le rafraîchissement dans 2 classes de l'école élémentaire
- Réfection de l'escalier extérieur de l'école élémentaire (sablage, peinture)
- Divers mobilier et matériel pour le centre de loisirs et la cantine (chariots, vaisselle, gobelets...)
- Achat d'un chariot de service supplémentaire pour la Salle Pierre Jaques
- Remplacement des luminaires du plafond de la salle Pierre Jaques, après essais proposés par l'entreprise PONSOT
- Reprise peinture, notamment en plafond, des salles de peinture sur soie et danse
- Reprise de la peinture extérieure du palier de la Forge, qui s'effrite, et pose d'un anti dérapant. Installation d'une porte blindée, à serrure 3 points, à l'arrière du magasin.
- Inscription de 15000 € pour la transformation et l'aménagement de la cuisine au rez de chaussée mairie
- Maison de santé : Une cloison isolante sera installée dans la maison de santé pour insonoriser le bureau d'un des médecins. Les brises vues seront démontés par le service technique et des stores pilotables depuis l'intérieur seront installés. Les prises électriques à déplacer ou à ajouter, demandées par les praticiens, seront installées.
- Eclairage extérieur de l'église : un système autre que l'actuel doit être installé pour être plus performant.
- Achat d'un sécateur NOREMAT pour le service technique, à adapter sur le bras de l'épareuse. Le prix étant très élevé, plusieurs fournisseurs doivent être contactés.
- Marquage au sol des parkings
- Travaux pour la sécurisation de la Route de Collex-Bossy et réalisation de la voie verte y compris l'aménagement du carrefour de la rue du Stade. Par ailleurs, un trottoir devrait être installé entre le lotissement « Côté Zen » et les feux tricolores de Bois Chatton
- Participation à la réfection du terrain de foot de Sauvigny.
- Le traitement du bruit aux abords du terrain multisports est toujours en cours. Le maire précise que sur le mur en bois de la structure, coté maisons, des placards avec portes coulissantes vont être installés. Ils serviront de lieu de stockage de matériel et devraient atténuer le bruit. Une autre hypothèse avancée par le maire serait la construction d'un mur anti-bruit pour lequel les riverains s'engageraient à prendre en charge la moitié du coût. Le maire précise enfin que l'étude acoustique effectuée n'a pas révélé de nuisance sonore supérieure à celle constatée lors de la récréation des enfants de l'école.
- Au cimetière, la fontaine et le béton désactivé au columbarium, dont les crédits étaient déjà prévus l'année passée, seront réalisés.
- Prévisions de travaux à moyen et long terme :
 - Façades du bâtiment de la Fruitière : revoir l'isolation extérieure des murs en matériaux « respirants » pour éviter la condensation actuelle. L'Ademe sera sollicitée pour ce projet notamment pour obtenir les subventions prévues pour ce type de travaux.

- Les 2 logements communaux, rue de la Lilette : l'isolation du toit est à refaire car elle très ancienne et n'est plus du tout efficace. L'Ademe a fait le diagnostic, elle sera également sollicitée pour ce projet et pour obtenir les subventions prévues pour ce type de travaux.
- Il sera proposé aux riverains de la Route de Collex-Bossy, de participer financièrement à la construction du mur anti-bruit qu'ils ont demandé. Par ailleurs, la glissière de sécurité demandée également par les habitants, fera l'objet de la réflexion globale sur ce projet.
- Réflexion à mener sur le remplacement du parc informatique de la mairie pour un passage en location du matériel. Le changement de prestataire fera également partie de cette étude.

7- Le point sur les travaux de mise en accessibilité des bâtiments

Le maire informe le conseil que la commune est tenue d'avoir un registre pour chaque bâtiment communal, mis à disposition du public ainsi qu'une note de synthèse à afficher sur chaque lieu.

Puis il décline la liste des travaux de mise aux normes accessibilité, inscrits au BP 2020, à savoir :

- Mise aux normes de tous les sanitaires des bâtiments (portes, wc, lavabos)
- Salle Pierre Jaques : étude en cours de la mise aux normes de l'entrée, des loges et de l'accès à la scène
- pour les personnes à mobilité réduite. Dans le hall d'entrée, il est prévu d'enlever les portes intérieures pour les remplacer par des coulissantes électriques. Un contrôle au titre des ERP devra être fait par la commission ad hoc.
- Une formation/information en direction de l'ensemble du personnel communal qui accueille les personnes handicapées, sera prévue. Il s'agit d'une formation en ligne à l'issue de laquelle un QCM validera les connaissances des agents. Le coût de cette formation est de 1440 € TTC pour 20 accès + 5 offerts.
- Il conviendra d'acquérir le matériel nécessaire à l'adaptation à toutes formes de handicaps (sourd, muet, aveugle, psychomoteur...)
- Mairie : Amélioration de la place de stationnement « handicapés » qui est en dévers. Mise en place d'une barre de fermeture à la porte d'entrée.

8 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

9 - Informations communautaires

A) COPIL du PLUIH (P. HEIDELBERGER)

Le PLUIH sera voté au prochain Conseil Communautaire. Certains détails ont dû être rectifiés comme l'obligation de garage et la largeur des routes qui apparaissaient toutes de 10 m. Par ailleurs, le maire précise qu'il n'aurait pas été possible de faire modifier le projet ou d'apporter des éléments, autres que ceux relayés lors de l'enquête publique.

Le PLUIH devrait donc entrer en vigueur comme prévu, avant les élections municipales et selon la réglementation, 15 jours après son vote.

B) Conseil Communautaire (J.DUBOUT)

Le vote du budget a eu lieu au conseil communautaire de janvier. Rien de particulier à noter car ce vote a monopolisé la majeure partie de la séance.

10 - Commissions communales

A) CCAS (E.MARTIN)

Des membres du CCAS se sont rendus à Tougin, pour fêter les 100 ans de Mme PELLATON, citoyenne de Versonnex. Fleurs et chocolats lui ont été offerts à cette occasion.

L'après-midi crêpes aura lieu jeudi 13 février.

B) Commission personnel (J.DUBOUT)

Le nouveau directeur de l'accueil de loisirs et périscolaire débutera au sein de notre service le 1^{er} mars. Il pourra travailler en binôme avec Virginie, l'actuelle directrice durant une dizaine de jours.

11 – Informations diverses

- Lettre de M. Magnin se plaignant de la liberté prise par certains chasseurs, trop près des habitations : N.BLOUQUY appuie cette plainte car il a constaté qu'effectivement, souvent les chasseurs tirent sans sembler respecter les distances règlementaires par rapport aux maisons. Il se demande s'il ne serait pas possible de reculer ou agrandir la zone d'interdiction ? certains conseillers souhaiteraient même que la chasse soit interdite. Le maire répond que l'on doit rester vigilant à ce que les limites ne soient pas dépassées, géographiquement et humainement.
- La borne électrique fonctionne enfin et de nombreux véhicules l'utilisent déjà.
- Il convient de nommer un référent pour le SIEA : il s'agira de P. HEIDELBERGER.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

Fait à Versonnex, le 14 février 2020

Le maire,
J.DUBOUT

<p style="text-align: center;">Date du prochain conseil municipal : lundi 9 Mars à 20 h 30</p>
--